



**47<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL PLAINE ET CIMES**  
**13- 14 NOVEMBRE 2021**  
**Participation Etrangère Autorisée**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**PROGRAMME / HORAIRES :**

Parution du règlement	Lundi 13 Septembre 2021
Ouverture des engagements	Lundi 13 Septembre 2021
Clôture des engagements	Lundi 01 Novembre 2021
Parution du Roadbook	Disponible à la Station Essence du GARAGE RENAULT COURTOIS à CERNAY à partir du 01 Novembre 2021 Sera téléchargeable à la même date ou remis lors des vérifications administratives
Dates et heures des reconnaissances	<b>Samedi 06 – Dimanche 07 Novembre 8H00 à 17H00</b> <b>Vendredi le 12 Novembre de 14H à 17H00</b> <b>Samedi 13 Novembre 8H00 a 13H00</b> 3 passages maximum par spéciale
Vérifications des documents et des voitures	Samedi 13 Novembre de 8H00 à 13H15 Au GARAGE ANDRIS Rue Ensisheim WITTELSHEIM
Mise en place du parc fermé	Samedi 13 Novembre -à partir 8H30 Au GARAGE VALDAN Rue de la Hohmatten WITTELSHEIM
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 13 Novembre à 12H00
Publication des équipages admis au départ	Samedi 13 Novembre à 14H00
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 13 Novembre à 14H00
Départ 1 <sup>ère</sup> étape :	Samedi 13 Novembre : MAIRIE WITTELSHEIM à 16H50 ( CH0 annexe itinéraire horaires)
Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape :	Samedi 13 Novembre : MAIRIE WITTELSHEIM à 18H45 ( CH02A annexe itinéraire horaires)
Publication des résultats partiels	Samedi 13 Novembre à partir de 21H00 Parc de Regroupement & PC
Départ 2 <sup>ème</sup> étape :	Dimanche 14 Novembre : à MAIRIE WITTELSHEIM à 07H40 ( CH0B annexe itinéraire horaires)
Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape :	Dimanche 14 Novembre : à MAIRIE WITTELSHEIM à 15H35 ( CH08A annexe itinéraire horaires)
Parc Fermé Final	<b>MAIRIE DE WITTELSHEIM</b>
Vérifications finales	Garage ANDRIS WITTELSHEIM
Publications des résultats du rallye	DIMANCHE 14 NOVEMBRE MAIRIE DE WITTELSHEIM une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix	DIMANCHE 14 NOVEMBRE au podium d'arrivée MAIRIE DE WITTELSHEIM
Lieu d'affichage	PC Course : Salle ST MICHEL 4 Rue d'Ensisheim WITTELSHEIM

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'ASAMSA, Association Sportive Automobile Mulhouse Sud Alsace, organise-le Samedi 13 Novembre ET LE Dimanche 14 Novembre en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique, avec le concours des municipalités de UFFHOLTZ, WITTELSHEIM, BERRWILLER, WATTWILLER, SOULTZ, la m2A,

### Le 47<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL PLAINE ET CIMES,

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le n° 39 en date du 01 Septembre 2021 et par la FFSA, sous le permis d'organiser n° ..... en date du / /2020

#### Comité d'organisation :

Président : Marc KESSLER  
Membres : Tous les Membres du Comité Directeur de l'ASA MULHOUSE SUD ALSACE.

Secrétariat du Rallye : Estelle MARY 6 Rue des Chasseurs 68360 SOULTZ  
Tel : 06 88 19 23 44 – e mail : [estelle.mary068@gmail.com](mailto:estelle.mary068@gmail.com)

Permanence du Rallye : Salle ST MICHEL 4 Rue d'Ensisheim 68310 WITTELSHEIM  
Samedi 13 NOVEMBRE de 06H30 à 23 H 00  
Tél. 06 14 17 84 02

PC Course : Salle ST MICHEL 4 Rue d'Ensisheim 68310 WITTELSHEIM  
06H30 à 23 H 00

Organisateur Technique : ASA MULHOUSE SUD ALSACE



#### 1.1 - OFFICIELS :

Président du collège des commissaires sportifs :	<b>J.J HUBER</b>	Lic. 10866
Commissaires sportifs :	<b>A.SCHAERRER</b>	Lic. 1561
	<b>A définir</b>	Lic.
<b>Directeur de course :</b>	<b>D. BLANQUIN</b>	Lic. 1941
Directeur Course Adjoint	M LEONATE (PC)	Lic. 3617
Directeur de course Adjoint + VHC	<b>M THOMAS</b>	Lic 3123
Adjoint a la direction de Course	<b>A définir</b>	Lic .....
Adjoint à La direction de Course	<b>A définir</b>	Lic .....
Adjoint Responsable nouveau Départ	JC BIDAL	Lic..... 1625
Directeur de course stagiaire	S HERBET	Lic....242748
Directeur de course stagiaire	JC GALLAIRE	Lic....242385
Directeur Epreuve Spéciale ES 1-3-5-7	<b>D CLAUDE</b>	Lic. 221403
Directeur Epreuve Spéciale ES 2-4-6-8	<b>JC OUDIN</b> .....	Lic... 236865
Véhicule Tricolore :	<b>F FROMBOURG</b>	Lic. 239190
Véhicule Autorité	<b>M KESSLER</b>	Lic. 233857
Véhicule Balai :	<b>F. BLANQUIN</b>	Lic. 1945
Médecins:	<b>M. WIEDENKELLER</b>	Lic. 146262
	<b>B POSE FRETTE</b>	Lic. 256582
	.....	
Responsable commissaires techniques :	<b>M CHARBONNEAU</b>	Lic. : 47435
Commissaires techniques	<b>D DERCHE</b>	Lic. : 33547
Commissaire Technique	<b>E TENA</b>	Lic. : 124058
Commissaire technique stagiaire	<b>N. GALAN SARRACAYO</b>	Lic. 252187

Responsable nouveau Départ	<b>M. CHARBONNEAU</b>	Lic. : 47435
Commissaire technique VHC:	<b>M. SALTZMANN</b>	Lic. : 15471
Chargé des relations avec les concurrents :	<b>A définir</b>	Lic. 43874
Chargé des relations avec les concurrents :	<b>G HORALA</b>	Lic. 12674
Chronométrage	<b>O. PEUREUX</b>	Lic. 11716
	<b>S FAIVRE</b>	Lic. 11039
	<b>G.CARCHON</b>	Lic. 211678
	<b>F.FRANCHI</b>	Lic. 214894
	<b>G.CATTANEO</b>	Lic. 256591
Classement informatique	<b>G.PEUREUX</b>	Lic° 11719
Responsable Sécurité / Covid Manager	<b>M KESSLER</b>	Lic° 233857
Responsable des commissaires	<b>A définir</b>	Lic. : .....
Responsable Délégué Implantation	<b>V.MAILLARD SALINS</b>	Lic. : 253048

## 1.2 : ÉLIGIBILITÉ

Le 47<sup>ème</sup> Rallye régional PLAINE ET CIMES compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022, Coefficient 3 et le championnat des rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile,

## 1.3 : VÉRIFICATIONS.

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une **convocation uniquement par mail (fournir une adresse mail)** pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu au GARAGE ANDRIS Rue Ensisheim WITTELSHEIM le Samedi 13 NOVEMBRE de 8H00 à 13H15

Vérifications finales : Au GARAGE ANDRIS Rue Ensisheim WITTELSHEIM.

Le taux horaire de la main d'œuvre sera de 60€ TTC.

## ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS**

**3.1.5P. Toute personne** qui désire participer au 47<sup>ème</sup> Rallye National Plaine & Cimes doit adresser au secrétariat du Rallye la **demande d'engagement** ci-jointe, dûment complétée, avant le **01 Novembre 2021**

**à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA Mulhouse Sud Alsace **La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail**

(Merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **90** voitures au maximum. Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **110** voitures sur l'ensemble des 2 rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **460 € + 6€\***
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **920 € + 6€\***
- Licenciés ASA organisatrices:(pilote et copilote): **400 € + 6€\***
- 1 licencié ASA organisatrices:(pilote ou copilote) : **430 € + 6€\***
- **Pour les Equipages distants de + de 120 Kms** **380 € + 6€**

\* **6€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est de Sport Auto**

### **3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé.  
La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

#### **Merci de joindre à votre demande d'engagement :**

- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

#### **Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'Asa Mulhouse Sud Alsace :**

[Asa-MulhouseSudAlsace@asamsa.fr](mailto:Asa-MulhouseSudAlsace@asamsa.fr) au plus tard le 06 Novembre 2021

**En cas de non présentation : Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue.**

### **3.2P. EQUIPAGE**

#### **3.2.5P**

Sous peine de disqualification, **les équipements de sécurité** (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits ;

#### **3.2.7P**

Briefing écrit obligatoire conforme au règlement standard FFSA

#### **3.2.9P**

Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 250 mètres avant le CH et après le Point Stop est accordée

Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque

### **3.3 Ordre de départ**

Selon règlement standard des rallyes 2021

La première voiture du 47<sup>ème</sup> Rallye Plaine et Cimes partira 10 mn après la dernière voiture du 8<sup>ème</sup> Rallye Plaine et Cimes VHC.

## **ARTICLE 4 : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.**

### **4.1. Voitures autorisées :**

- Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3. Assistance :** - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Toute assistance est interdite en dehors des parcs prévus à cet effet (un juge de fait sera présent pendant la durée du rallye). La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

#### **4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :**

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer obligatoirement sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface de 3 X 5 m, ainsi qu'une bâche sous la partie mécanique du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Des juges de fait veilleront au respect de ces dispositions, étant précisé que chaque concurrent est responsable des membres de son équipe d'assistance.

## **ARTICLE 5: IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1. Identification des voitures :** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### **5.2.PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.**

### **6.1. Description :**

Le 47<sup>ème</sup> Rallye Régional PLAINE ET CIMES représente un parcours de **234.00KMS**

Il comprend **2 étapes divisées en 4 sections** et comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **84,9 Km**

Les 8 épreuves spéciales sont :

<b>ES: 1-« WATTWILLER- BERRWILLER» 8.00 KM</b>	Samedi 13 Novembre 2021
<b>ES : 2 –VILLE DE « UFFHOLTZ» 22.9 KM</b>	Samedi 13 Novembre 2021
<b>ES: 3-« WATTWILLER- BERRWILLER» 8.00 KM</b>	Dimanche14 Novembre 2021
<b>ES : 4–VILLE DE « UFFHOLTZ » 10.00 KM</b>	Dimanche14 Novembre 2021
<b>ES: 5-« WATTWILLER- BERRWILLER» 8.00 KM</b>	Dimanche14 Novembre 2021
<b>ES : 6–VILLE DE « UFFHOLTZ » 10.00 KM</b>	Dimanche14 Novembre 2021
<b>ES: 7-« WATTWILLER- BERRWILLER» 8.00 KM</b>	Dimanche14 Novembre 2021
<b>ES : 8–VILLE DE « UFFHOLTZ » 10.00 KM</b>	Dimanche14 Novembre 2021

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire et horaire.

#### **6.1.1 RALLYE DE DOUBLURE**

En doublure du rallye moderne il sera organisé un rallye réservé au VHC

### **6.2. Reconnaissances :** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### **6.2.5 Durée**

Les reconnaissances ne seront autorisées que :

Samedi 06 – Dimanche 7 Novembre 8H00 à 17H00

Samedi 13 Novembre 8H00 a 13H00

## **ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DU RALLYE.**

### **7.5.17.4 Abandons**

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra être pénalisé par le collègue des commissaires sportifs

#### **7.5.18.1. OFFICIELS ET PERSONNELS**

Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, y compris les journalistes et photographes accrédités, devront porter une chasuble délivrée par l'organisation en conformité avec l'annexe 1 des RTS. Ce dispositif permettra de faciliter la tâche aux pouvoirs publics pour faire respecter l'interdiction de présence du public

## **ARTICLE 8 : PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 9 : CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 10: PRIX – COUPES.**

Conforme au règlement standard FFSA

Les coupes seront remises aux lauréats,  
Pour les prix en espèces les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
<b>SCRATCH</b>	<b>300€</b>	<b>200€</b>	<b>100€</b>	
<b>CLASSE</b>				
<b>de 1 à 3 partants</b>	<b>200€</b>	<b>réduit à 120€ si 1 seul partant</b>		
<b>de 4 à 7 partants</b>	<b>200€</b>	<b>100€</b>		
<b>de 8 à 11 partants</b>	<b>200€</b>	<b>150€</b>	<b>100€</b>	
<b>+ de 11 partants</b>	<b>200€</b>	<b>150€</b>	<b>100€</b>	<b>0€</b>
<b>Féminines dès 5 partants</b>	<b>300€</b>	<b>150€</b>	<b>100€</b>	
<b>Féminines – de 3 partants</b>	<b>200€</b>	<b>Réduit à 100€ si 1 seule partante</b>		

Des aménagements concernant la remise des prix, pourront être décidés par l'organisateur a sa discrétion selon le nombre d'engagés

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée du rallye à la **MAIRIE DE WITTELSHEIM**.

**NOTA :**

-L'ASA MULHOUSE SUD ALSACE se réserve le droit d'annuler ou de reporter le 47<sup>ème</sup> Rallye régional PLAINE ET CIMES, si, à la date de la clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50 % du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du 47<sup>ème</sup> Rallye régional PLAINE ET CIMES

**« DISPOSITIONS PREFECTORALES liées aux procédures de CONFINEMENT COVID 19 »**

**Dans ce cas, l'ASA MULHOUSE SUD ALSACE fera connaître sa décision par mail et communication internet.**